

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 – NUMÉRO 03

ENTRE D'UNE PART :

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC  
(FNEEQ (CSN))

ET D'AUTRE PART,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

CONCERNANT LA LISTE DES ARBITRES PRÉVUE À LA CLAUSE 9-2.07 ET LA LISTE DES MÉDIATRICES  
ET MÉDIATEURS PRÉVUE À LA CLAUSE 9-2.30

Les parties nationales conviennent de modifier la convention collective 2005-2010 comme suit :

1. À la clause 9-2.07, la liste des arbitres est remplacée par la suivante :

Ménard, Jean-Guy, 1 <sup>er</sup> arbitre	Laflamme, Gilles
Blouin, Rodrigue	Lavoie, Jean-Marie
Brault, Serge	Morency, Jean-M.
Cloutier, Pierre	Ladouceur, André
Doré, Jacques	Morin, Fernand
Ferland, Gilles	Nadeau, Denis
Fortier, François-G.	Plamondon, Marc
Fortin, Pierre-A.	Thellend, Paul-Émile
Frumkin, Harvey	Tremblay, Denis
Giguère, Gilles	Veilleux, Diane

En conséquence, le dernier paragraphe de ladite clause est supprimé.

2. À la clause 9-2.30, est ajoutée, après le premier paragraphe, la liste des médiatrices et médiateurs qui suit :

Ménard, Jean-Guy	Ladouceur, André
Brault, Serge	Laflamme, Gilles
Doré, Jacques	Plamondon, Marc
Ferland, Gilles	Thellend, Paul-Émile
Frumkin, Harvey	

En conséquence, le dernier paragraphe de ladite clause est supprimé.

3. Les listes mentionnées aux alinéas 1 et 2 s'appliquent à compter de la date de la signature de la présente lettre d'entente.

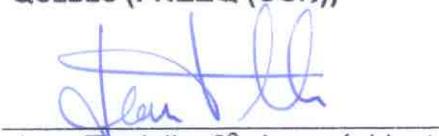
EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2006.

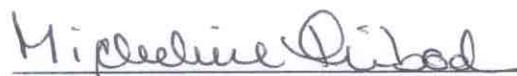
POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

  
Laval Dubé, président

  
Alain Lavoie, vice-président

POUR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES  
ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DU  
QUÉBEC (FNEEQ (CSN))

  
Jean Trudelle, 2<sup>e</sup> vice-président

  
Micheline Thibodeau, déléguée à la  
coordination du regroupement cégep